Soixantième année. - N ° 198 A Jeudi 15 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 3287

## 35 – ILLE-ET-VILAINE

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

## Extrait de jugement

*Date :* 12 octobre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
792 775 645 RCS RENNES.
**EARL DES HARLAYS.**
*Forme :* E.A.R.L..
*Activité :* Non précisé.
*Adresse :* Ferme des Harlays, 35133 LANDÉAN.
*Complément de jugement :* Arrête un plan de redressement - Homologation du plan de redressement judiciaire de l'EARL DES HARLAYS et de Yoan FONDRILLON, Les Harlays 35133 LANDÉAN, pour une durée de 14 ans aux conditions telles que fixées dans le jugement. Désigne la SELARL PRAXIS, prise en la personne de Me Benjamin BRILLAUD, sise 39 rue du Capitaine Maignan -CS 34433 -35044 RENNES, en qualité de commissaire à l'exécution du plan avec pour mission principale de répartir les dividendes entre les créanciers. Le jugement prononce l'inaliénabilité des biens nécessaires à l'exploitation de l'EARL DES HARLAYS pendant la durée du plan, sauf accord ultérieur du Tribunal sur rapport du commissaire à l'exécution du plan. - N° RG : 25/01194